

Décision

Générale

colonial

Décision n° 798 21 juillet 1952

n° 798 21

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 juillet 1952

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro

1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Sont admises à salaire mensuel pour compter du 1er juillet 1952, les dames-employées auxiliaires 2e catégorie à salaire journalier ci-après désignées : Mme. Reynard (Madeleine) et Devaud (Marcelle), en service à la Direction du Service de Santé